

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADMESIER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON: AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS: AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDICTION
48, rue de la République, 48
LES MANUSCRITS NON INGRES
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE
ET DEPARTEMENTS LIMITOPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

RENTREE DU PARLEMENT

C'est aujourd'hui mardi que le Parlement fait sa rentrée; toutes nos mesures ont été prises pour que les lecteurs de L'ECHO DE LYON trouvent, à partir de demain dans nos colonnes, un compte rendu complet des deux Chambres ainsi que toutes les nouvelles parlementaires qui peuvent les intéresser.

Une organisation toute spéciale de notre service de correspondance parisienne va nous permettre de pouvoir donner dans toutes nos éditions, contrairement à nos autres confrères, la Chambre, le Sénat, les réunions de commissions, bruits de couloirs, en un mot, toutes les informations et nouvelles politiques du jour.

L'ECHO DE LYON sera, comme par le passé du reste, le journal le plus complet et le mieux informé.

LES LOIS OUVRIERES

En inaugurant la prochaine session parlementaire, M. Charles Floquet pourrait, à son tour, s'il le jugeait convenable, reprendre et rajouter la phrase célèbre de Gambetta :

« Vous avez, messieurs, amassé, préparé bien des matériaux de reconstruction, vous avez élaboré bien des projets. Il faut aboutir. »

Depuis le 27 novembre 1879, les différentes Chambres républicaines qui se sont succédées n'ont pas manqué d'accomplir la plus grande partie de leur tâche : aucune n'a fait faillite devant l'opinion publique. Ce serait toutefois pousser trop loin l'indulgence ou l'optimisme que de ne pas faire la part des critiques fondées et des reproches légitimes; que ce soit pour une raison ou pour une autre, soit à cause du dualisme législatif, soit par suite d'une mauvaise méthode de travail, les meilleures lois mettent un temps infini avant d'être sur pied.

Ainsi, dans les circonstances actuelles, au milieu des inquiétudes qu'inspire la grève de Carmaux, les esprits les plus modérés s'accordent à proclamer les bienfaits de l'arbitrage; la presse conservatrice elle-même se voit obligée de faire l'éloge des chambres de conciliation et des conseils du travail; cette réforme ouvrière n'est plus contestée par personne, elle est en quelque sorte consacrée par les mœurs avant d'avoir été promulguée par les lois.

Et pourtant, s'il est un projet qui traîne dans les Chambres depuis plusieurs années, c'est bien celui-là; plusieurs ministres l'ont tenu sur les fonts baptismaux, les commissions en ont longuement délibéré, de savants rapports ont été rédigés et les ouvriers restent Gros-Jean comme devant; pour Anne a beau du regard interroger l'horizon, elle ne voit rien venir.

Cet exemple des différents projets de loi sur l'arbitrage, celui de M. Edouard Lockroy, celui de M. Jules Roche, sans compter les propositions de M. Mesureur et de M. Le Cour, cet exemple n'est pas isolé; la loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels n'est pas définitivement votée; une autre loi, non moins urgente, celle des risques d'accidents, délicate à coup sûr, mais si

impatiemment attendue, est indéfiniment ajournée.

Rien ne serait plus facile que de citer une série de lois sociales depuis longtemps promises et jamais votées. Pendant plusieurs années, les orateurs et les journalistes sont condamnés à ressasser le même thème, à refaire le même article, sur des réformes qui n'aboutissent pas.

En dehors de toute exagération outrancière, et sans méconnaître les résultats acquis, il convient de prendre garde à un certain état d'esprit populaire. On se plaint parfois, et non sans raison, que le scepticisme gagne, que l'indifférentisme, en matière politique, fasse des progrès : les républicains de gouvernement, tous ceux qui ont un titre quelconque la responsabilité des affaires publiques, ont le devoir de rechercher les causes de ces tendances fâcheuses.

Il n'est pas douteux que les lenteurs parlementaires n'entrent pour une large part dans cette sorte de relâchement civique. L'électeur ne se rend pas bien compte du mécanisme compliqué de la confection des lois; il n'aperçoit que le résultat. Ce qui le frappe, c'est de voir constamment défilier devant lui, comme au Cirque, les mêmes projets et d'entendre perpétuellement la même ritournelle : Demain on arbitrera dans les conflits du travail et du capital.

A force d'assister à des remises d'audience et à des ajournements de vote, cet électeur simpliste devient incrédule, et, pour peu qu'une occasion favorable se présente à lui, comme à l'époque du boulangisme, il fait cortège aux promoteurs de solutions rapides et brutales.

Au lieu de mettre sur le chantier un si grand nombre de projets et de propositions, au lieu d'enfiler les programmes électoraux, le législateur ferait mieux dorénavant de choisir avec soin plusieurs lois et d'y porter tout son effort.

A l'heure présente, l'erreur initiale ne peut plus être réparée, l'engorgement parlementaire existe; tout ce qu'on peut faire, c'est d'atténuer les conséquences d'habitudes regrettables, c'est de tirer le meilleur parti d'une situation difficile.

Puisque la Chambre est obligée de jeter du lest, puisque le temps manquera pour épuiser l'énorme stock des projets en retard, il est indispensable de sauver du naufrage ces lois ouvrières aux trois quarts prêtes, ces réformes bienfaisantes dont le parti républicain s'est fait à l'avance comme une parure électoriale; ce serait une faute impardonnable de ne pas aboutir à la fin de cette législature sur quelques points essentiels, et de laisser en souffrance, pour ainsi dire à l'abandon, ces projets d'arbitrage, d'assurances industrielles, de retraites ouvrières, toutes ces lois de justice et de fraternité qui sont l'essence même de la République. H. D.

LA POLITIQUE

La session extraordinaire de 1892 commence aujourd'hui, et le ministère va se trouver en présence de plusieurs interpellations ayant un caractère indéniable d'importance.

Pour la tranquillité du pays, pour la bonne gestion des affaires publiques et pour le cabinet lui-même, il est à désirer que les débats soient très nets et qu'il en ressorte, d'une façon formelle, si le gouvernement possède ou non la confiance de la majorité.

On ne gouverne pas au jour le jour, en disputant son existence quotidienne

à ses adversaires; et la première condition pour se montrer digne d'exercer le pouvoir consiste à croire à son lendemain.

Pendant les vacances parlementaires, il s'est passé à l'intérieur des faits successifs que les députés sont en droit d'apprécier, de même qu'il ne tarderont pas à avoir à se prononcer sur la question soulevée par la Convention commerciale franco-suisse.

Que la Chambre juge les actes du Ministère, comme c'est son devoir; mais qu'elle le juge vite; car le temps presse et, ainsi que nous le faisons remarquer dans l'article précédent, l'ordre du jour est excessivement chargé et les séances ne suffiront pas à accomplir la besogne urgente.

Si le Cabinet a la juste notion de sa situation, il posera la question avec beaucoup de franchise, afin de savoir à quoi s'en tenir sur les intentions des députés.

Nous sommes dans la seconde quinzaine d'octobre. Il faudrait mieux avoir une crise immédiate, avant de se mettre au travail, que d'interrompre le labeur parlementaire dans un mois ou dans six semaines pour la formation d'un Ministère nouveau, ce qui probablement amènerait l'impossibilité de voter le budget à temps.

Si le Cabinet succombe à bref délai, celui qui le remplacera aura des semaines devant lui avant la fin de l'année et on pourra aboutir sur certains points au moins.

En tergiversant, on ne servirait aucune cause et le président du conseil doit avoir hâte de connaître les sentiments du Parlement, soit pour s'en aller avec dignité, soit pour gouverner avec autorité.

JEAN-CLAUDE.

DEPECHEES

PAR SERVICE SPECIAL

Informations Politiques

Paris, 17 octobre.

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Le congrès international pour l'étude de la propriété foncière a été ouvert aujourd'hui par un discours de M. Yves Guyot, qui a exposé les deux systèmes proposés pour la coordination du cadastre et des listes foncières.

LA RENTRÉE DES TRIBUNAUX

La rentrée solennelle des cours et des tribunaux a eu lieu dans la matinée avec le cérémonial habituel. Une messe a été célébrée à la Sainte Chapelle. L'archevêque de Paris présidait.

UN OFFICIER RÉVOQUÉ

On mande de Calais à la Petite République : M. Bodereau, rédacteur du Petit Calaisien, journaliste, et officier d'administration du cadre auxiliaire, a reçu du quartier général de Saint-Omer la lettre suivante :

« Le ministre de la guerre a décidé que vous serez traduit devant le conseil d'enquête de la région pour inculpation habituelle (au point de vue militaire). »

« Les principaux motifs de cette condamnation sont les suivants : vos attaches bien avérées au parti socialiste de Calais, vos relations avec toutes sortes de personnes de basse condition au milieu desquelles vous faites de la propagande révolutionnaire, votre caractère violent et agresseur, etc. »

M. Bodereau a été révoqué, pour ces motifs, le 27 septembre.

Nous croyons savoir que M. Millerand se propose, dès qu'il aura en main toutes les pièces de l'affaire, de poser à ce sujet une question au ministre de la guerre.

LE PRÉFET MARITIME DE TOULON

Toulon, 17 octobre.

Le vice-amiral Brown de Colstoun, nommé préfet maritime, a pris dans la matinée possession de ses fonctions; il y a eu une grande cérémonie maritime. L'amiral a été salué à son entrée dans

l'arsenal par une salve de onze coups de canon, les troupes formaient la haie sur son passage.

LE BARREAU DE PERPIGNAN

Perpignan, 17 octobre.

La presque unanimité des membres du barreau, composée de réactionnaires, s'est abstenue d'assister ce matin à l'audience de rentrée du tribunal, parce que, pour la première fois, la messe du Saint-Esprit a été supprimée.

LA MALADIE DU ROI D'ESPAGNE

Bayonne, 17 octobre.

Les lettres de Madrid causent des inquiétudes relativement à la maladie du roi d'Espagne.

Les journaux publient aujourd'hui des dépêches de Séville disant que la famille royale rentre dans la capitale sans aller à Grenade et que l'état du roi s'est aggravé.

LES ÉLECTIONS ITALIENNES

Rome, 17 octobre.

Le dépouillement des bulletins adressés par les différentes associations démocratiques pour l'élection du comité radical définitif des prochaines élections a eu lieu hier. Ont été élus : MM. Cavalotti, Imbriani, Colajanni, Ettorre, Ferrari, Canzio, Bovio, Maffi, Costa et Colocci.

LE MINISTÈRE HONGROIS

Buda-Pesth, 17 octobre.

Le bruit court que le comte Taaffe serait disposé à quitter le ministère de l'intérieur, que l'on offrirait à un Polonais, afin de détacher celui-ci des Tchèques et au très Slaves de la monarchie.

Nouvelles Militaires

Paris, 17 octobre.

Par suite de la nouvelle répartition des classes militaires, on vient d'arrêter comme suit, au ministère de la guerre, les contingents de l'armée territoriale :

Cent quarante-cinq régiments d'infanterie d'un nombre de bataillons variable selon les ressources de recrutement.

Dix bataillons de zouaves. Quarante-cinq compagnies actives de chasseurs forestiers et trente-trois compagnies d'unités de forteresse.

Trente et un bataillons actifs des douanes et seize compagnies, neuf sections d'unités de forteresse.

Cent vingt et un escadrons de cavalerie; dix-huit escadrons du génie. Dix-huit régiments d'artillerie et un certain nombre de batteries en Algérie.

Jusqu'à la réalisation complète de tous les effectifs ci-dessus, il ne sera pas formé de bataillons de chasseurs à pied.

Voici les promotions qui ont été faites dans la Légion d'honneur concernant le corps expéditionnaire du Dahomey :

MM. Kieffer, lieutenant au 1^{er} régiment étranger; Desmartelet, capitaine, et Farail, lieutenant au 2^e régiment étranger; Legendre, lieutenant au 3^e régiment de chasseurs d'Afrique, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Ont été mis au tableau d'avancement pour leur brillante conduite au Dahomey : MM. Batrière et Drude, capitaine au 1^{er} régiment étranger; Varennes, lieutenant au 2^e régiment étranger; le capitaine Rogues, commandant le détachement du génie.

Enfin, l'adjudant Greppo et le maréchal des logis Lutinger sont ajoutés d'office à la liste des sous-officiers de cavalerie admis, en 1892, à suivre, en qualité d'élèves officiers, les cours de l'École d'application de cavalerie.

Autour du Parlement

Paris, 17 octobre.

Les colloques du Palais-Bourbon sont aujourd'hui, à la veille de la reprise des travaux parlementaires, un peu plus animés que les jours précédents; toutefois les députés ne sont pas encore très nombreux.

Il n'est pas exact que M. Millerand ait convoqué pour aujourd'hui plusieurs de ses collègues en réunion. Ce qui est vrai c'est que M. Dupuy-Dutemps est venu au Palais-Bourbon conférer avec M. Millerand au sujet de l'interpellation relative à la grève de Carmaux.

M. Dupuy-Dutemps demandera la dis-

cussion immédiate. C'est de cette intention qu'il compte faire part au président du conseil dans l'entrevue qu'il doit avoir cette après-midi avec M. Loubet.

M. Dupuy-Dutemps, compte développer demain cette thèse, que la grève actuelle ne revêt pas le même caractère que la précédente, qu'elle affecte un caractère politique et que la compagnie n'a pas le droit de la prolonger. En conséquence, il y aurait lieu de mettre le maire de Carmaux en congé pendant la durée de l'exercice de son mandat municipal.

Si ce projet de loi n'est pas déposé, nous avons dit que jusqu'ici le conseil ne s'était point prononcé en faveur de ce dépôt. M. Dupuy-Dutemps saisisrait la Chambre d'une proposition modifiant la loi de 1810, une proposition prononçant la déchéance, notamment quand la cessation du travail proviendrait du fait d'une compagnie; cette proposition abrégerait les délais de procédure, pour ne prononcer que la déchéance.

Le gouvernement aura à répondre non seulement à M. Dupuy-Dutemps, mais au docteur Després qui, on sait, a déjà déposé une demande d'interpellation inspirée par un tout autre esprit.

A l'inverse du député du Tarn, le député du VI^e arrondissement de Paris veut se plaindre de ce que le gouvernement n'ait pas agi assez vigoureusement à Carmaux, en faveur de l'ordre public et de la liberté du travail.

Selon les précédents, le docteur Després sera, suivant toutes vraisemblances, appelé à développer son interpellation après celle de M. Dupuy-Dutemps, de façon que le président du conseil puisse, dans un même discours, répondre à ses deux contradicteurs.

Ajoutons que les députés du groupe socialiste-boulangiste se proposent de demander le vote d'un crédit d'un million en faveur des grévistes.

La Grève de Carmaux

Paris, 17 octobre.

On télégraphie de Carcassonne qu'un télégramme est arrivé hier soir à la place pour demander l'envoi immédiat de deux escadrons du 17^e régiment de dragons à Carmaux.

D'après mes renseignements particuliers, les 1^{er} et 2^e escadrons de ce régiment ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir mardi matin.

Le député Merlon, dans une lettre adressée de Carmaux à l'Éclair, insiste beaucoup sur les brutalités « révoltantes », contre la sauvagerie des gendarmes, et termine ainsi :

Les grévistes continueront la lutte; mais ils comptent sur les pouvoirs publics. S'ils étaient déshabitués, qui saurait prévoir les catastrophes qui pourraient éclater? Nous connaissons les mineurs de Carmaux; ce sont des stoïciens; ce sont des héros. Veulent en faire des révoltés? Ils combattent le bon combat; ils combattent pour la cause républicaine. Tous les républicains de la Chambre le comprendront et se déclareront leurs solidaires. Il y va du salut de la République, et peut-être du salut du pays.

Carmaux, 17 octobre.

MM. Baudin et Thivrier sont partis pour Paris.

Le calme continue. Dans la matinée, les grévistes ont circulé. Les gendarmes font des patrouilles autour des puits sans incident.

On assure qu'un procès-verbal a été dressé hier contre M. Baudin, en raison des propos injurieux qu'il tenait contre les gendarmes.

Albi, 17 octobre.

Le tribunal d'Albi a condamné à six jours de prison et à quinze francs d'amende un ouvrier maçon, arrêté hier à Carmaux, pour outrages aux gendarmes.

Alors un sourire vint aux lèvres de la veuve.

— A nous deux, mon cher comte, dit-elle.

XI

Le duc offrit sa main à la veuve et la conduisit jusqu'à sa voiture.

— Ne montez-vous pas? lui dit-elle de sa voix la plus enchanteresse.

L'amoureux vieillard ne se fit point répéter; il s'élança avec une souplesse toute juvénile dans le carrosse et s'assit auprès de la veuve.

— Rue de la Pépinière, 40, dit-il au valet qui releva le marche-pied et ferma la portière.

Madame Malassis attendait depuis fort longtemps, c'est-à-dire depuis le moment où le neveu du duc l'avait si impertinemment lorgnée, cette occasion de tête à tête avec son vieil adorateur.

— Mon cher duc, lui dit-elle au moment où le carrosse sortait de la cour, il y a réellement trop près de fallées des Veuves à la rue de la Pépinière.

— Vous trouvez, chère âme?

— Oui, aujourd'hui, du moins.

— Le duc prit la main de la veuve et la baisa galamment.

— Vous êtes charmante, dit-il.

Mais madame Malassis alla droit au but : — Tête de compliments, dit-elle.

Et elle ajouta :

— Ordonnez donc à votre cocher de remonter l'avenue des Champs Élysées, de sortir par la barrière de l'Étoile, et aller jusqu'à Neuilly. La nuit est tiède, et j'ai une horrible migraine que le grand air dissipera.

— Vos désirs sont des lois, répondit le duc, qui transmit au cocher, par l'intermédiaire du valet de pied, les volontés de la veuve.

— Maintenant, reprit madame Malassis, permettez-moi, mon cher duc, de profiter de

Drame à Versailles

UN ASSASSIN DE SEIZE ANS

Voleur de neuf ans. — Dans les cimetières. — A Gailion. — École des détenus. — Quinze francs en sept ans. — Coup de couteau.

Dans quelques jours passera devant la cour d'assises de Seine-et-Oise un enfant de seize ans, le nommé Calibot qui, dans la nuit du 25 au 26 juin 1892, tua d'un coup de couteau un homme généralement estimé à Versailles, le sieur Guiraud.

L'histoire de ce crime serait assez vulgaire en elle-même, si elle ne jetait un jour absolument lamentable sur le régime auquel sont soumis les malheureux enfants détenus dans nos établissements pénitentiers.

L'Enfance de Calibot

Louis-Arthur Calibot fut, dès l'enfance, entouré des plus pernicieux exemples. Son père et sa mère s'adonnaient à l'ivrognerie et ne travaillaient guère. Le peu d'argent qui entraînait dans la maison allait s'engouffrer chez le marchand de vin, tandis que trois enfants en bas-âge, deux garçons et une fille avaient à peine de quoi se vêtir et ne mangeaient pas tous les jours.

Le petit Arthur poussé par les plus pernicieux conseils, imagina alors pour se procurer de l'argent, d'aller dans les cimetières dépouiller les tombes des couronnes funéraires qui y étaient déposées et de les revendre ensuite. Il fut pris dans l'exercice de cette épouvantable passion; arrêté, il fut envoyé dans une maison de correction jusqu'à l'âge de seize ans.

Le retour à Versailles

Quand, après sept années de captivité, le jeune détenu arriva un beau jour inopinément à Versailles chez ses parents, il trouva sa famille complètement désagrégée. Son père avait quitté le domicile conjugal, laissant sa femme sans ressources avec deux enfants : l'un âgé de sept ans et l'autre de onze ans. Le désordre le plus complet régnait dans cet intérieur.

Le jeune Calibot chercha du travail; il en trouva d'abord chez un maître couvreur de la ville, puis chez un entrepreneur de maçonnerie; mais tout ce qu'il gagnait disparaissait entre les mains des siens et il ne lui restait même plus de quoi manger à sa faim.

Alors le jeune homme, découragé, fit comme les autres, il se mit à boire et déserta le chantier pour le cabaret.

Dans la nuit du crime, vers une heure du matin, il était ivre. Un de ses compagnons s'efforça à le reconduire jusqu'à son domicile, situé rue du Bel-Air, chez sa mère. Mais devant la résistance de l'ivrogne, ce jeune homme finit par l'abandonner.

Le Crime

Chemin faisant, Calibot rencontra le nommé Guiraud, qui prétendit avoir à lui parler. Cet homme l'emmena derrière la caserne d'artillerie.

Calibot raconte que Guiraud lui donna alors une pièce de deux francs et lui fit à plusieurs reprises des propositions obscènes.

Au plus haut point surexcité, Calibot qui prétend avoir vu rouge à ce moment tira son couteau de sa poche et en frappa son adversaire en pleine poitrine, puis il rentra chez lui.

Le lendemain, quand Calibot apprit qu'un homme avait été trouvé mort à l'endroit même où il avait frappé Guiraud, il supposa que c'était lui qui était le meurtrier, inventaire d'ailleurs, et il le déclara à son frère devant témoin.

La police, informée par ce témoin, un jeune camarade du frère Calibot, arrêta le meurtrier la nuit suivante chez lui, à deux heures du matin.

Il fit les aveux les plus complets.

La Victime

On fit à la victime des funérailles somptueuses dont nous retrouvons encore la description dans un journal de Versailles. Les habitants de son quartier, la Société chorale, dont Guiraud était un des dignitaires, couvrirent son cercueil de couronnes et de fleurs, et l'accompagnèrent, bannières en tête, jusqu'au cimetière. Un adjoint au maire suivait même le convoi.

L'autopsie à laquelle il fut procédé démontra que le couteau avait profondément pénétré dans la poitrine et avait atteint la pointe du cœur, amenant une hémorragie qui détermina la mort.

Quant au jeune Calibot dont les antécé-

dents nous ont fait connaître, nous allons avoir pour vous donner une nouvelle qui vous étonnera peut-être...

— Oh ! eh ! fit le duc, vous m'intriguez.

Cette nouvelle est celle de mon départ. Madame Malassis avait articulé quelques mots avec un accent naturel et clair, cependant, produisit sur M. de Château-Mailly un foudroyant effet, et pendant dix secondes il demeura comme suffoqué et dans l'impossibilité de faire un geste ou de prononcer un mot qui peignit sa douloureuse stupefaction.

— Oui, mon cher duc, reprit la veuve, je pars... demain matin.

— Vous... partez... murmura enfin M. de Château-Mailly avec l'accent d'un homme privé de sa raison. Mais pourquoi? où allez-vous?

— Je pars pour des raisons à moi connues, et ne puis dire le but de mon voyage.

Et madame Malassis ajouta en souriant : — Vous voyez, mon pauvre duc, que vous n'êtes pas heureux dans vos questions. Précisément, je n'y puis répondre.

— Madame, balbutia le vieillard saisi d'un tremblement nerveux subit et dont la voix s'éleva d'une manière effrayante, voulez-vous me tuer?

— Et il appuya sur ce dernier mot avec une intonation si vraie que madame Malassis en tressaillit et comprit jusqu'à quel point il était aimé.

— Moi, vous tuer... mon ami... dit-elle, êtes-vous fou?

— Oh ! peut-être oui, je ne sais pas; mais, au nom du ciel, ne me faites plus de ces atrocités plaisanteries.

— Mon cher duc, répondit la veuve, je ne plaisante nullement. Mais je vous vois si étourdi, si stupéfait de la nouvelle de mon départ que je ne puis avoir la cruauté de vous en cacher le motif...

A suivre

Feuilleton de L'ECHO DE LYON

18 octobre

20

LE CLUB

DES

Valets de Cœur

PAR

PONSON DU TERRAIL

ROCAMBOLE

— Il va venir causer avec vous tout à l'heure. Il se nomme le comte de Château-Mailly, et prétend vous avoir connu beau coup. Comme vous êtes fou, cela n'a rien d'extraordinaire pour lui. Vous ferez de la reconnaissance et le présenterai officiellement à votre fille. Demain je vous donnerai de si amples instructions.

Et, comme le faux sir Arthur vit venir à lui Rocamboles, il laissa M. de Beauréau dans l'embrasure de la croisée.

— C'est fait, lui dit Rocamboles. Notre homme me suit.

— Oh ! yes ! fit le baronnet.

— Et il suivit à son tour M. le vicomte de Camboli, qui s'esquivait hors du salon.

En route, sir Williams rencontra le comte de Château-Mailly.

— Vous voyez, lui dit-il tout bas, ce petit

monsieur qui a un habit bleu et un gilet de nankin?

— Oui, dit le comte.

— Eh bien, c'est le père.

MÈRE ET MARTYRE

PAR PAUL D'AIGREMONT

— Mon Dieu !... comme vous voyez juste et bien !... — De cette accusation vague, votre frère s'est admirablement lavé. Son intelligence est venue au secours de son honnêteté. Il a prouvé au juge, clair comme le jour, que M. de Cypières, soigné par un valet de chambre, qui était un modèle d'obéissance à son maître, eût très bien pu envoyer chercher un autre médecin, s'il eût conservé le moindre doute sur lui, Raymond Sintély.

— Raymond lui a sauvé la vie, il y a quelques années il ne l'a donc pas oublié ?... — Ce qui prouve que l'âme de ce garçon a des côtés vulnérables, dont votre malheureuse cousine pourra, plus difficilement peut-être, mais pourra encore tôt ou tard tirer parti. — Pauvre Madeleine ! soupira l'abbé, blanc comme un suaire. L'archevêque eut un geste très décidé de la main. — L'un après l'autre, dit-il. Procédons par ordre, c'est le moyen de faire de la bonne besogne. Occupons-nous d'abord de votre frère, après nous verrons ce que nous pourrions tenter pour votre cousine. J'ai vu beaucoup de monde ces jours-ci, reçu beaucoup de promesses, et je crois qu'elles vont être tenues... — Est-ce que je ne revê pas monseigneur ? Laissez-moi donc achever. Nos démarches n'ont pas abouti devant une culpabilité, ou simplement une obscurité dans la conduite de votre frère. Mais sa manière d'être a été si ferme et si correcte, son attitude si calme et si digne que j'espère de toute mon âme... — Qui !... Ah ! mon Dieu, est-ce possible ?... — Oui, mon cher enfant, c'est possible, et le juge, je le crois bien, rendra son ordonnance de non-lieu aujourd'hui ou demain. Charles était à genoux, couvrant de baisers et de larmes les mains de son protecteur.

— Relevez-vous, lui dit le prélat avec bonté. Vous voyez que Dieu n'abandonne jamais ses serviteurs, mais vos épreuves ne sont pas finies, mon pauvre abbé, et si l'innocence de votre frère va être reconnue, celle de votre cousine sera bien difficile à faire triompher, car tout l'accable. Charles étouffa un gémissement. Mais reprenant aussitôt possession de lui-même. — Je souffre horriblement de la situation de Madeleine, Monseigneur, dit-il lentement. Vous le savez, vous le seul à qui j'ai confié le secret de ma vie. Mais en ayant Raymond à mes côtés, n'étant plus en proie à l'affolante anxiété de ses tortures et de son déshonneur, il me semble que je serai plus fort pour essayer de la sauver, elle ! — Allez, mon fils, et prenez tout le temps qu'il vous faudra. Mon cœur est avec vous. Mais en dépit des promesses de l'archevêque, ce ne fut ni le jour ni le lendemain que fut rendue l'ordonnance de non-lieu en faveur de Raymond Sintély. Une semaine, une longue semaine, Charles dut encore attendre dans l'anxiété et les tortures morales de toutes sortes. Enfin, les quelques lignes libératrices furent libellées par le juge d'instruction, et celui-ci les remit à son greffier. Ce juge était un honnête homme. Il ne s'était pas contenté de rédiger une de ces terribles ordonnances qui dans leurs sous-entendus vagues rendent la liberté mais retiennent l'honneur.

Non, il disait franchement, carrément : « Attendu que l'enquête la plus minutieuse n'a rien pu découvrir contre Raymond Sintély, etc. » — Donc, le jeune homme était libre, honoré comme avant. Il y avait un mois qu'il était au secret, n'ayant communiqué ni avec son frère, ni avec une amie qui vive, lorsqu'un matin, un géolier vient lui signifier l'acte qui venait d'être fait. — On le conduisit au greffe, on lui rendit plusieurs objets qui lui avaient été enlevés lors de son incarcération, sa montre, un canif, son argent, son portefeuille, et on lui fit mettre sa signature au bas d'une longue pancarte qu'on lui avait lue, mais dont, dans sa joie, il n'avait pas entendu un trait mot. — On le poussa après, le long de corridors très noirs ; puis tout à coup une petite porte s'ouvrit devant lui, une bouffée d'air frais frappa son visage, pendant que la grande lumière crue du jour l'aveuglait : il était sur le quai, libre... libre... libre !... Il crut qu'il allait devenir fou, fou de bonheur, plein qu'il était d'une ivresse extraordinaire qui lui enlevait ses idées. Il marcha au hasard. Bientôt, ses jambes fléchissantes ne purent plus le porter. Heureusement, une voiture passait à vide, il la hêla. — A Sainte-Croix, dit-il au cocher. Il y fut vite arriqué. Mais là, une déception attendait Raymond Sintély. Séparé depuis un mois du monde des vivants, il ne savait point que Charles,

nommé secrétaire de l'archevêque de Paris, habitait désormais auprès de lui. Sans monter à son appartement où personne ne l'attendait, le jeune docteur se fit conduire à l'archevêché. Il avait une si grande, si impatiente hâte de tomber dans les bras de son frère, de sentir contre sa poitrine les battements de ce cœur loyal, où il tenait une si large place !... Depuis une semaine, l'abbé, chaque matin, était allé s'informer au greffe du palais de justice si l'ordonnance de non-lieu si impatiemment attendue allait ce jour-là être rendue. — Pas encore, monsieur l'abbé, pas encore, lui était-il invariablement répondu chaque fois. L'employé, qui le connaissait, et peu à peu s'était senti bouleversé par cette figure si douce, si altérée et si malheureuse, lui avait dit la veille : — Les magistrats sont souvent capricieux. Je ne sais pas pourquoi ce juge attend si longtemps. Mais ne revenez pas, je saurai par son greffier le moment où il sera décidé, et je vous enverrai un petit lieu. Un commissionnaire, plutôt, dit Charles, je le paierai. — Soit, un commissionnaire, c'est convenu. — Et des nouvelles, s'il n'y a rien. — Oui, des nouvelles demain, je vous les promets. L'abbé, confiant, s'était éloigné. Le lendemain, l'employé malade n'était pas venu au bureau, de sorte que Charles, dans son cabinet de l'archevêché, attendait un commissionnaire ou une lettre, quand, tout à coup, la porte

s'ouvrit, sans même qu'on l'eût heurtée, et Raymond, blanc comme un suaire, tomba dans ses bras. Pendant longtemps, ils furent incapables ni de se séparer, ni de prononcer une parole. On n'entendait que le bruit de leurs baisers et de leurs larmes. Lepremier, Raymond, s'arracha à cette étreinte douce. Il regarda son frère et faillit de nouveau éclater en une émotion folle. Comme il avait vieilli !... Des fils d'argent sillonnaient ses cheveux jadis si noirs ; ses beaux yeux purs étaient estompés d'un large cercle de bistre ; mille rides fines comme des coups d'un cruel canif, entouraie sa bouche et couvraient son front. — Comme tu as souffert ! balbutia Raymond éperdu. Charles ne put s'empêcher de lever vers un grand christ d'ivoire ses prunelles d'azur. — Dieu seul le sait ! dit-il simplement. Mutuellement, ils se confièrent ce que long mois terrible leur avait apporté d'angoisses et de douleurs. Charles raconta les bonheurs paternelles de son archevêque, rigide statue de glace dont le cœur brûlait, ses encouragements, ses consolations, ses démarches. — Tu lui dois la liberté, fit-il en terminant. Raymond, de son côté, parla des tortures du secret, de ses interrogatoires, de ses nuits sans sommeil, de ses jours plus cruels encore.

(A suivre.)

ENTREPOT A LYON DES EAUX MINÉRALES De France et de l'étranger COMPAGNIE DE VICHY 16, rue de la République, et 39, quai Perrache

"NICE ROSE" CHARM AND BEAUTY RESTORER Lait américain incomparable Donne au teint un éclat d'ÉTERNELLE JEUNESSE !! Veloutine et Savon exquis ch. parisi (Lait : Fr. 5 fr. et 1,50) Fl. d'essai, c. 1,00. Dépôt g., Bouwret et Bertrand, 16, Parc-Royal, Paris.



PIANOS ET ORGUES M^{on} CH. MORETTON & C^{ie}, Succ^{rs} de VIENNET



9, Place des Jacobins, à l'entresol, LYON. — Envoi franco très intéressante Notice illustrée GARANTIE DE 20 ANS AUX PIANOS VENDUS. — VENTE ET LOCATIONS. — ÉCHANGES, RÉPARATIONS, ACCORDS

LA PRÉVOYANCE FINANCIÈRE Société mutuelle d'assurances pour la Reconstitution des Capitaux LYON - 32, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32 - LYON

ANNONCES Ag. Fournier, 14, r. Confort LA REVUE BI-MENSUELLE DES TIRAGES FINANCIERS ÉTRANGER Par an 3 fr. FRANCE Par an 2 fr.

SERVICE D'ÉTÉ VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'ÉTÉ L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux WAGON EN VENTE

VIENT DE PARAÎTRE L'EXPOSITION DE LYON PAR UN DÉSINTÉRESSÉ EN VENTE : Chez tous les libraires et dans les kiosques. — VENTE EN GROS : chez M. Melin, 7, rue Quatre-Chapeaux Prix : 20 Centimes. — Franco par la poste : 25 Centimes

Table with financial data for 'BOURSE DE LYON' including various stock prices and exchange rates.

Table with financial data for 'BOURSE DE PARIS' including government bonds and bank exchange rates.

Table with financial data for 'APRÈS BOURSE' including market prices for various commodities like oil and sugar.

Table with financial data for 'CONDITION DES SOIES DE LYON' listing prices for different types of silk.

Table with financial data for 'MARCHÉ AUX BESTIAUX' and 'MARCHÉ DE LA VILLETTE' showing prices for livestock and meat.

V. VERMOREL à VILLEFRANCHE (Rhône) Sulfure de Carbone PALS INJECTEURS ALAMBICS PLANTES D'APPARTEMENTS